

Département de l'Aveyron République Française 18 bis avenue Marcel Lautard 12500 ESPALION

# CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 AVRIL 2019 A 20H30 COMPTE-RENDU

#### L'an deux mille dix-neuf,

Et le 15 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : Présents :

41 Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI,

Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Sylvie LACAN, Francine LAFON, Elisabeth OLLITRAULT,

Membres présents : Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

33 Messieurs: Jean-Claude ANGLARS, Benoît BARRAL, Maurice BATTUT, Rémy BERRALS,

<u>Suffrages exprimés</u>: Pierre BESSODES, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian

BRALEY, Jean-Luc CALMELLY, Pierre CALVET, Georges ESCALIE, Guy FALISSARD, Laurent

Votes:

GAFFARD, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD,

Davis 20

Pour : 39 Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN, Jean-

Contre: 0 Michel VERDU

Abstention: 0 Pouvoir: Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Nicolas BESSIERE a donné pouvoir à Jean-Michel LALLE Robert COSTES a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY Didier ECHE a donné pouvoir à Jean-Claude ANGLARS Christophe MERY a donné pouvoir à Laurent GAFFARD Jean-Louis RAMES a donné pouvoir à Benoît BARRAL Excusé(e): Jean-François ALBESPY, David DELPERIE

Secrétaire de séance : M. Benoit Barral

Monsieur le Président ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et donne lecture des pouvoirs (repris ci-dessus).

Mme Bessaou suivie de M. Lalle, rendent un hommage en pensée à M. Jean Courtais.

#### **ADMINISTRATION GENERALE:**

#### 1 Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur M. Le Président

M. Barral est désigné secrétaire de séance.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 2- Présentation d'un nouveau conseiller communautaire modification du tableau du Conseil Rapporteur M. Le Président

Monsieur Rémy BERALS, conseiller municipal sur la liste « Ensemble pour une commune dynamique et responsable » est installé dans les fonctions de conseiller communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 3- Approbation du PV du Conseil du 18 mars

Rapporteur M. Le Président

Monsieur le Président donne lecture du PV de la séance du conseil du 18 mars 2019.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 4- CR des décisions prises par le Président par délégation du conseil

Rapporteur M. Le Président

M. le Président rend compte des décisions prises jusqu'au 2 avril 2019 telles que mentionnées ci-après :

2019-DP-05	Défendre en justice la Communauté de communes dans le cadre du contentieux l'opposant à M. GUERBER concernant la REOM-
2019-DP-06	Signature d'un avenant de renouvellement à la convention de télétravail au pôle économique avec la Société Aveyronnaise CENTRE PRESSE
2019-DP-07	Signature d'un avenant de renouvellement à la convention de coworking au pôle économique avec Mme Virginie Fabre
2019-DP-08	Marché de travaux – construction d'une maison de santé à Bozouls
2019-DP-09	Signature d'avenants aux baux de location au sein de la maison de santé d'Entraygues avec les docteurs Ralet et Verrez
2019-DP-10	Avenant n°1 au marché de travaux – Réhabilitation des immeubles de l'ex gendarmerie d'Estaing en vue d'aménagements adaptés.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 5- Clôture de la régie piscine

Rapporteur M. Le Président

Considérant le transfert de la gestion de la Piscine à la Commune d'Entraygues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, M. le Président indique qu'il convient de supprimer cette régie de recettes.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 6- Votes des taux de la TEOM pour 2019

Rapporteur M. Boursinhac

Le Président expose les dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts. Ces dispositions autorisent les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à voter des taux de taxe différents en fonction de zones de perception définies, en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le code général des impôts,

Considérant les zonages correspondant aux différences de service rendu sur :

- la zone des communes de l'ex-CC Bozouls-Comtal : Bozouls, Gabriac, Gages-Montrozier, La Loubière et Rodelle ;
- les zones de l'ex-CC Espalion-Estaing :

- o Zone n°1: Commune d'Espalion
- o Zone n°2 : Commune de Saint Come d'Olt
- o Zone n°3 : Commune de Bessuéjouls
- o Zone n°4 : Commune Lassouts
- o Zone n°5 : Commune du Cayrol
- Zone n°6: Ex SICTOM Olt et Viadène: Communes de Campuac, Coubisou, Estaing, Le Nayrac, Sébrazac et Villecomtal

Monsieur le Président indique qu'il convient de fixer les taux de cette taxe pour l'année 2019. Il propose d'augmenter les taux pour répondre au coût réel du service.

Considérant les nouvelles bases, telles qu'elles figurent sur les tableaux joints en annexe, il propose pour l'année 2019 les taux suivants :

1°/ La zone des communes de l'ex-CC Bozouls-Comtal : Bozouls, Gabriac, Gages-Montrozier, La Loubière et Rodelle : 13.06 %

### 2°/ Les zones de l'ex-CC Espalion-Estaing:

o Zone n°1: Commune d'Espalion: 9.00 %

o Zone n°2 : Commune de Saint Come d'Olt : 9.73%

O Zone n°3 : Commune de Bessuéjouls : 22.74 %

o Zone n°4 : Commune Lassouts : 21.00 %

o Zone n° 5 : Commune du Cayrol : 23.45 %

O Zone n°6 : Ex SICTOM Olt et Viadène : Communes de Campuac, Coubisou, Estaing, Le Nayrac, Sébrazac

et Villecomtal: 10.96%

#### Vote:

Ne prend pas part au vote : Mme Gardes

Approuvé à la majorité

# 7- Affectation de résultat du Budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère Rapporteur M. Boursinhac

M. Boursinhac, avant de commencer à parler du budget, souhaite à son tour rendre hommage à M. Jean Courtais qui participait activement au groupe des Experts Finances.

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice precède du signe + (excèdent) ou - (deficit)	727 604,03
B. Résultats antérieurs reportés. Igne 002 du compte administratif precede du signe + (excedent) ou - (déflot)	1 606 424,35
C Résultat à affecter	2 334 028.41
= A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 902 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + cu - précédé de + cu - précédéde	1 177 817.85
R 001 (si excédent)  E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (precède du signe + du - )  Besoin de financement  Excédent de financement (1)	~400 737.6S
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	2 334 028.4
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 334 028.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 000 000.4
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote:

Approuvé à l'unanimité

8- Affectation de résultat Budget Annexe Assainissement collectif de la Communauté de Communes

Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice precede du signe + (excedent) ou - (deticit)	385 328,1
dont b. Pas values nettes de cession de ements d'adri.	0.00
c. <u>Resultats anterieurs reportes</u> D 002 du compte administratif (st deficit)  R 002 du compte administratif (st excédent)	70 884.54
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (st d. est négatif, report du détot ligne D 002 d-dessous)	456 213.11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'execution cumule d'investissement</u> ( précède du signe + ou - )  D 001 (si déficil)  R 001 (si excedent)	757 709.44
f. Solde des restes a réaliser d'investissement ( précédé du signe + ou - )	-226 045.53
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	456 213.11
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	200 000.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :e,ee	256 213.11
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote:

### 9- Affectation de résultat Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précède du signe + (excédent) au - (défiat)	-17 424,00
B. Résultats antèneurs reportés	
Igne 002 du compte administratif précède du signe + (excèdent) ou - (défat)	10 944,00
C Résultat à affecter	-6 480.00
× A, + B. (hors restes à réaliser )	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 902 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution comulé d'investissement (precède de « ou »	-18 166 &
D DO1 (st defot)	
R 001 (si excedent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (precède du signe + ou - )	-2 961.02
Besoln de Shancement	4 301.50
Excedent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	21 127.8
AFFECTATION =C, = G, + H.	8.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.0
G au minimum couverture du bescin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.0
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-6 480.0

Vote : Approuvé à l'unanimité

### 10- Affectation de résultat Budget Annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précéde du signe + (excédent) ou - (deticit)	32 817,38
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'adif :	0.00
c. <u>Résultats antienteurs recordés.</u> D 002 du compte administratif (si deflot) R 002 du compte administratif (si excédent)	14 848.75
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (d d. est négati, report du défat îgne D-002 of-dessous)	46 866.10
Solde d'exécution de la section d'investissement  e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède du signe + ou - )  D-001 (si deficit)  R-001 (si excédent)	25 465.71
f. Solde des restes a réaliser d'investissement (precède du signe + ou - )	-15 069.00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	46 866.10
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
l) Report en exploitation R 002 Nontant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de attachement (D 672) 2,00	46 866.10
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote:

# 11- Affectation de résultat Budget Annexe OM CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Ordures Ménagères CC Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a, Résultat de l'exercice précéde du signe + (excédent ou - (defait)	-7 052,57
	0.00
dont b. Flus values nettes de passion d'élèments s'actif :	W Wi
c. Residats antérieurs recordes	637.25
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-6 415.72
(al d. est negatif, report du déflot ligne D CD2 di-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'execution cumule d'investissement ( précède du signe + ou - )	87 535.00
P. School de recondit currone di rivestinace interior ( precesse du aigne 4 du 4)	0, 030,0
R 001 (si excedent)	
f. Solide des restles a resiliser d'investissement   { précédé du signe + ou - }	0.00
TO CHARL PICE I EARLING I WITH ERMINISTRY F. F. FILENCIAL FOR BUILDING A.	
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	0.00
Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values	0.0
nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture	0.0
du besoin de financement diminuê du 1)	
3) Report en exploitation R 002	0.0
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de	
rattachement (D 672) :s,ee	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-6 415.7

Vote:

# 12- Affectation de résultat Budget Annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Pépinière Pôle Economique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat: de l'exercice précéde du signe + (excedent) ou - (defot)	-2 475,80
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excèdent) ou - (défot)	2 475.80
C Résultat à affecter	0.00
■ A. + B. (hors restes à réaliser )	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 902 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède de + pu -)	27 296.3
D DOI (M denot)	41 420.2
/L OOT (ist expandent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)   pracéde du signe + ou - )	
Besch de (nancement	-1 080.03
Excederá de Chancement (1)	
Besoin de Énancement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION #C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.90
G. – au minimum cowerture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	6,60
DEFENIT PERIODISTE DI ANGLIA	
DEFICIT REPORTE D 092 (4)	

Vote:

### 13- Affectation de résultat Budget Annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A Résultati de l'exercice precede du signe « rextédent ou - défioit	7 477,41
8. <u>Résultats anténeurs reportés</u> Igne 002 ou compte administratif précéde du signe + (extérbint) ou - (défot)	0.0
C Résultat à affecter	7 477.4
* A. + B. (hors restes à réaliser ) (sì C. est négatif, report du déficil ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'execution cumulé dinvestissement (précédé de « Ou -) D 001 (s) dendit R 001 (s) decédent	0.0
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) : « precede du signe + ou - ) Besoin de financement	0.0
Exceldent de Snancement (1)	
Besoin de Anancement F. = D. + E.	0.0
AFFECTATION =C = G. + H.	7 477.4
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. – au minimum couverture du besoin de financement F	5 900.0
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 477.
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote:

#### 14- Affectation de résultat Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe GEMAPI de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat. de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 858,81
B. Résultats amérieurs reportés	
Igne 002 du compte administratif précède du signe + (excédent) ou - (défoit)	0.0
C Résultat à affecter	19 868,8
* A. + B. (hors restes à réaliser )	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement, ibrecede de + ou -)	0.00
D 001 (\$\text{\$\exitt{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\exitt{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\exitt{\$\text{\$\exitte{\$\text{\$\}\exitt{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\exitt{\$\text{\$\tex{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\text{\$\}\$\text{\$\text{\$\tex	0.0
R DD1 (si expedent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( précède du signe + ou - )	
Besolt de Enancement	0.00
Excedent de financement (1)	
Besoin de financement F, ≃ D, + E.	0.00
AFFECTATION =C, = G, + H.	19 868.81
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	15 808.81
G. « au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote:

# 15- Affectation de résultat Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultir de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précède du signe - (excèdent) ou - (dénot	-20 836,64
B. Résultats ansérieurs reportés igne 002 du compte 20% niet मंद्री precéde du signe + (excédent) ou - (de?ा)।	-20 978 94
C Résultat à affecter	-41 815.5
= A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du défioit ligne D 902 oi-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Scide d'execution cumulé d'investissement (précédé de « ou -) D 001 (si dendit) N 001 (si dendit)	23 854 C
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) : « plecéde du algne » ou » ) Resolt de financement	92
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0.0
AFFECTATION =C. = G. + H	0.0
l) Affectation en réserves R1068 en investissement 5, - au minimum couverture du besoin de financement F	0.0
2) H. Report en fonctionnement R 902 (2)	0.0
DEFICIT REPORTE D 802 4	-41 815.5

Vote:

# 16- Affectation de résultat Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Maison de Santé de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice precéde du signe + (excédent) ou - (delicit)	9 256,78
B. Résultats antérieurs reportés  Bone 002 du compte administratif precéde du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 254.14
	7.00,14
C Résultat à affecter	18 510.92
= A. + B. (hors restes à réaliser )	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède de + ou -)	-9 384.00
D 001 (si deficit)	3.555,09
R 001 (6l excedent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( precede ou signe + ou - )	0.00
Sesoin de financement	0.00
Excedent de Financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	9 384.00
AFFECTATION =C. = G, + H.	18 510.92
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	10 000,00
G au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	8 510.92
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote:

# 17- Affectation de résultat Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultus, de l'exercice précéde du signe « (excédents ou « (défot)	5 311,55
B. Résultats anténeurs reportés	
igne 002 du compte administratif précédé du signe + (expédent) ou - (défort	7 622 04
C Résultat à affecter	12 933,59
* A + B (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (precède de « ou -)	-4 585 93
D 001 to Office	
R DOT (W excedent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investssement (3) ( precède du signe + ou - )	0.00
Besoft de friancement	-
Excedent de financement (1)	
Besoin de Reangement F. * D. * E.	4 505.92
AFFECTATION =C = G. + H.	12 933.55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	10 900.00
G. + au minimum couverture du bastifs de finançament F	
2) H. Report en fonctionnement R 992 (2)	2 203 8
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote:

### 18- Affectation de résultat Budget Annexe Zone des Calsades II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Calsades II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice precede du signe + (excedent) ou - (detat)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés	
ägne 802 du compte administratifi précédé du signe + (excèdent) ou - (défat)	-6 063.55
C Résultat à affecter	-5 063.53
■ A. + B. (hors restes à réaliser)	1
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution comulé d'investissement (précédé de « ou »)	~463.400.21
0.001 (#. 0610)	-993 400 2
R OCI (ill expecient)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)     précédé du signe + ou - 5	0.00
Sesoin de francement	0.24
Excedent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	463 400 23
AFFECTATION =C, = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
G au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonotionnement R 002 (2)	8.00
DEFICIT REPORTE D 00244;	-5 863.55

Vote:

### 19- Affectation de résultat Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice : précède du signe + (expédent) ou - (déflot)	0.00
A 1525 T. PA STATUS OF BUILDING BY MA LA STATE OF COMMISSION OF COMMISSI	
B. Résultats antérieurs reportés	
igne 002 du comple administratif précède du signe « (expédent) ou « (défoit)	-2 134 6
C Résukat à affecter	2134.6
*A +B (hors restes à réaliser)	
(sì C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solos d'axécution cumulé d'investissement (précedé de + ou -)	-6 536 E
D DD1 (si peficit)	
R 001 (si excedent)	
E. Scide des restes à réaliser d'investissement (3)   précédé du signe + ou -	ec
Besoin de financement	
Excedent de Snancement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	6 536.6
AFFECTATION =C = G. + H.	0.0
1) Affectation en réserves R1968 en investissement	0.0
G, - au milnimum couverture du bescin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	4.4
DEFICIT REPORTE D 802 (4)	-2 134.6

Vote:

### 20- Affectation de résultat Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice precede du signe + (excédent) ou - (deficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportès	
agne 802 du compte administratii précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter	0.00
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède de + ou -)	-287 155.63
D 001 (st defail)	
R 001 (si excedent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) ( precède du signe + ou - )	0.00
Besoin de financement (1)	
CONTRACTOR SECTION PROPERTY SECTION ( ) )	
Besoin de financement F. ≈ D. + E.	287 155.63
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
G. – au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote:

# <u>21- Affectation de résultat Budget Annexe Zone de Peyrolebade de la Communauté de Communes</u> Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat, de l'exercice : precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	0.00
B. Résultats antérieurs reportés lore (Q2 du compte agrir listrant précéde du signe « respedent) ou - (déficit	00.9
But 1000 pm specifics was a state of the same and at a second of our lose or	
C Résultat à affecter	0.00
* A. + B. (hors restes à réaliser)	
(sì C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Soide d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précèdé de « ou -)	111.2
D 001 (s. 49fett)	
R 001 (8 0×00001)	
E Scide des restes à réaliser d'investissement (3)   precède du signe • ou -	8.0
Sessifi de Chancement	
Excedent de francement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1968 en investissement	4.0
G au minimum couverture du tessoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.0
DEFICIT REPORTE D 002 :41	

Vote:

### 22- Affectation de résultat Budget Annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone des Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice précéde du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00	
B. Résultats antérieurs reportés Igne 802 du comple administrat l'précède du signe + (expédent) ou - (déficil)	0.00	
C Résultat à affecter	0.00	
■A. +B. (hors restes à réaliser)		
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 802 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
D. Scido d'agécunon cumidé d'investissement (précéde de 4 ou-)	-12 520 C	
D 001 (# detail)		
R OOS (NJ extreoders)		
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précéde du signe 4 ou - ) Besoin de financement	0.00	
Excedent de financement (1)		
Besoin de Snanoement F. = D. + E.	12 520.00	
AFFECTATION =C. = G. + H	9.00	
1) Affectation en réserves R1968 en investissement	8,60	
G. – au minimum couverluse du besoin de financement F		
2) H. Report en fonctionnement R 902 (2)	0.00	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

Vote:

### 23- Affectation de résultat Budget Annexe Zone les Glebes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone les Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement		
A. Résultat, de l'exercice : précéde du signe « (excédent) ou « (défait)	0.00	
B. Résultats antérieurs reportés		
igne 002 du compte administratif précèdé du signe + (expédient) ou - (déficif)	0.0	
C Résultat à affecter	0.0	
* A. + B. (hors restes à réaliser ) (sì C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)		
Solde d'exécution de la section d'investissement		
Solide d'exécution cumulié d'investissement (précédé de + ou -)     DO1 (si défait)     OD1 (si excédent)	-177 097.3	
E. Solde des restes à rèal ser d'investissement (3) « precède du signe + su - ) Bassin de Brancement	0.0	
Excedent de financement (1)		
Besoin de financement F. = D. + E.	177 097.2	
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,0	
Affectation en réserves R1068 en investissement   Affectation en réserves R1068 en investissement	0.0	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	•	
DEFICIT REPORTE D 002 /4		

Vote:

### 24- Affectation de résultat Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	0,00
8. Résultats antérieurs reportés  ligne 002 du comple administratif précède du signe + (excédent) ou - (deficit)	0.60
uitheire ann an ista se american uite for ann ar mar ar Michor of for international an − fact of an 1.	0.00
C Résultat à affecter	0.00
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède de + ou -)	-21 145.66
D 001 (si deScit)	21140.00
R 001 (si excedent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (precede du signe + ou - )	9,60
Besoin de financement	
Excedent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	21 146.66
AFFECTATION =C, = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
G au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	
DEFICIT REPORTED WE(4)	

Vote:

### 25- Affectation de résultat Budget Annexe Zone les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe Zone les Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultut de l'exercice : crécéde du signe » (excedent) ou - (déficit	0,00
B. Résultats antérieurs reportés	
igne 002 du compte administratif précedé du signe + (excataent) ou - (défat)	O.D.
C Résultat à affecter	0.0
■ A + B (hors restes â realiser)	
(si C, est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solos d'exécution cumulé d'investissement (précède de + ou -)	-9 556.D
D 001 (# 64°d1)	
R 001 (V excessed)	
E Spige des restes à réaliser d'investissement (3)   précède du signe + ou -	0.0
Besch de Snancement	
Excedent de Enancement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	9 556 0
AFFECTATION =C. = G. + H	0.00
1) Affectation en réserves R1008 en investissement	6.0
G, + au minimum couverture du besoin de Shancement F	
2) H. Report en fonctionnement R 902 (2)	**
DEFICIT REPORTE D 002 44	

Vote:

# 26- Affectation de résultat Budget Annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente l'affectation de résultat du budget annexe ZAC CC Entraygues sur Truyère de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice precede du signe + (excedent) ou - (deficit)	0,00
B. Résultats antérieurs reportés agne 002 du compte administratif précéde du signe + (excédent) ou - (déficit)	97 870,60
C Résultat à affecter	97 870.90
* A. + B. (hors restes à réaliser )	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution comulé d'investissement (précède de + ou -) D 001 (pli detail) R 001 (pli ensemble	-4 379.28
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (precede du signe + ou - ) Besoin de thancement Excedent de financement (1)	03.0
Besoin de financement F. * D. + E.	4 379.28
AFFECTATION =C, = G. + H.	97 870.80
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
G au minimum occuveriture du besoin de financiement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2):	97 670.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Vote:

# 27- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Principal de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget principal et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

### 28- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Assainissement Collectif et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

### 29- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Enfance de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truvère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Enfance et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 30- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Spanc de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Spanc et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

### 31- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Ordures Ménagères ENTRAYGUES de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Ordures ménagères Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 32- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Pôle Economique Pépinière de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Pôle Economique Pépinière et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 33- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Personnes Agées de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Personnes Agées et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 34- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Gemapi de la Communauté de Communes Comtal <u>Lot et Truyère.</u>

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Gemapi et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 35- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Atelier Relais de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Atelier Relais et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 36- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Maison de Santé Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Maison de Santé Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

### 37- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Maison de la Vigne de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Maison de la Vigne et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

# 38- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone des Calsades II et III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone des Calsades II et III et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 39- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas II de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas II et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 40- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone de Lioujas III de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone de Lioujas III et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 41- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone de Peyrolebade de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone de Peyrolebade et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

### 42- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone les Garrigues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone les Garrigues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 43- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone des Glèbes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone des Glèbes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 44- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone de Cabassar de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone de Cabassar et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 45- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone des Landes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone des Landes et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 46- Vote du Budget Primitif 2019 du Budget Annexe Zone d'Entraygues de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rapporteur M. Boursinhac

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 du budget annexe Zone d'Entraygues et le soumet au vote du Conseil Communautaire.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 47- Création du budget annexe « zone d'activité de Calsades IV »

Rapporteur M. Boursinhac

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que dans le cadre de la compétence développement économique, la communauté de communes a la charge et la gestion des zones d'activités.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la création d'un Budget Annexe « zone d'activités de Calsades IV» selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur et précise que ce budget sera assujetti à la TVA et sans autonomie financière.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 48- Création du budget annexe « zone d'activités de Lioujas IV »

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que dans le cadre de la compétence développement économique, la communauté de communes a la charge et la gestion des zones d'activités.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la création d'un Budget Annexe « zone d'activités de Lioujas IV » selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur et précise que ce budget sera assujetti à la TVA et sans autonomie financière.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

# 49- Construction d'un pôle pluri-professionnel de soins infirmiers à Campuac – Lot n°8 : menuiseries intérieures bois – avenant n°1

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifiant le Code des marchés publics,

Monsieur le Président informe que dans le cadre de l'exécution du marché de travaux pour la construction du pôle pluri-professionnel de soins infirmiers à Campuac, et plus précisément pour les travaux de menuiseries intérieures bois (lot n°8), des prestations ont été rendues nécessaires pour permettre la possibilité de créer un accès direct entre le pôle pluriprofessionnel de soins infirmiers et la mairie. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une porte de séparation au niveau du pôle pluriprofessionnel.

Ces modifications ont une incidence financière, qui représente une plus-value d'un montant de 765,00 € HT soit + 20,67 % par rapport au montant du marché initial. Ce montant comprend les travaux pour le pôle de soins infirmiers.

La Commission chargée des procédures adaptées (C.C.P.A.) du coordonnateur (Aveyron Habitat) du groupement de commandes entre Aveyron Habitat et la Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère réunie valablement le 10 décembre 2018, a donné un avis favorable à cet avenant,

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 50- SAS Métha Causses Territoire: désignation d'un représentant supplémentaire

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 2019-02-25-D04 en date du 25 février dernier, le conseil de la communauté de communes a désigné M. Jean-Claude Anglars en qualité de représentant de la structure dans le collège des investisseurs institutionnels au sein de la SAS Métha Causses Territoire. Or, la société souhaite augmenter le nombre de représentants de ce collège en le passant de 3 à 4. Des lors, il appartient à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère de désigner un autre représentant pour siéger.

Les candidats à cette fonction de représentation sont invités à manifester leur intérêt en séance. En application des articles L 2121-33 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté de Communes, par un vote à main levée.

M. Lalle propose que le Président de la Communauté de Communes soit le représentant.

Vote:

Ne prend pas part au vote : M. Picard, Mme Gardes, M. Braley et M. Escalie Approuvé à la majorité

### 51- Remboursement à la commune d'Espalion des travaux de la voie communautaire de Flaujac

Consécutivement aux intempéries de janvier 2018, une partie de voie communale sur le hameau de Flaujac avait subi d'importantes dégradations. Cette voie, de compétence communale à cette date, a fait l'objet d'une commande de travaux de réfection dans le cadre d'un marché de la commune d'Espalion. Les travaux ont été engagés avant que la compétence de cette voie ne devienne communautaire. Il revient à la communauté d'assumer ces frais de réfection eu égard à sa nouvelle compétence.

Pour ce faire, une convention de remboursement doit être signée avec la commune d'Espalion (projet en annexe).

Les travaux sont estimés à 98 000 euros hors taxes. Le montant réel ne sera connu qu'à la fin des travaux qui sont à ce jour en cours.

Aussi, il est proposé de prévoir dans la convention le versement d'un acompte de 60 000 euros HT, puis un solde permettant de couvrir le montant total qui sera connu au moment de la facturation. Sachant que le montant définitif sera arrêté au vu des pièces justificatives de paiement.

#### Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 52- Avis concernant la reconnaissance du Syndicat du Bassin du Viaur en EPAGE

L'EPAGE (Etablissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau) est un « label » des syndicats qui ont vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions « milieux aquatiques » et « prévention des inondations » : une structure n'exerçant qu'un des deux volets de cette compétence ne peut être un EPAGE.

Vu le code de l'environnement, livre II, titre ler, chapitre III, section 3, relatif aux structures administratives et financières dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, notamment l'article L. 213-12 et l'article R.213-49,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin Adour-Garonne, adoptée par le préfet coordonnateur de bassin en date du 21 décembre 2017, qui précise les doctrines de bassin en terme d'EPAGE,

Vu l'avis favorable du préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, en date du 22 novembre 2018, sur le dossier de reconnaissance EPAGE du syndicat mixte du bassin versant du Viaur,

Vu la lettre de saisine du préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, en date du 22 novembre 2018, sollicitant l'avis du comité de bassin Adour-Garonne sur le dossier de reconnaissance Epage du syndicat mixte du bassin versant du Viaur.

Vu l'avis favorable du comité de bassin en date du 30 novembre 2018 sur le dossier de reconnaissance Epage du syndicat mixte du bassin versant du Viaur.

Considérant les avis favorables reçus et conformément à la procédure, il convient aujourd'hui que le Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Viaur donne son avis concernant cette reconnaissance.

Les membres de la CLE du SAGE Viaur sont donc appelés à se prononcer.

Le SMBV Viaur répond aux critères identifiés par la réglementation et la doctrine de bassin pour solliciter sa reconnaissance en « Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (EPAGE) à savoir :

- Cohérence hydrographique
- Adéquation des missions et du périmètre
- Capacités techniques et financières

- Solidarité financière à l'échelle du bassin versant
- Absence de superposition entre deux périmètres d'intervention

#### Vote:

#### Approuvé à l'unanimité

#### 53- Approbation Procès-Verbaux de mise à disposition - biens assainissement Rapporteur : M. Scheuer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1321-1 et suivants, l'article L.5211-41-3 :

Vu les arrêtés préfectoraux n° 12-2016-11-09-001 du 9 novembre 2016 n°12-2016-12-23-006 et du 23 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes Espalion-Estaing, d'Entraygues-sur-Truyère et de Bozouls-Comtal ;

Considérant que la compétence assainissement collectif est étendue à l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Considérant que le transfert de la compétence entraine automatiquement la mise la disposition par ses communes membres des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition des biens concernés de la commune de SAINT HIPPOLYTE à la CC Comtal Lot et Truyère du fait du transfert de la compétence d'assainissement collectif par la signature de procès-verbaux de mise à disposition ;

#### Vote:

#### Approuvé à l'unanimité

#### 54- Affectation de l'excédent et du déficit résultant de l'exercice de la compétence assainissement Rapporteur M. Scheuer

Vu les instructions budgétaires et comptable M 4,

Vu le transfert de la compétence assainissement des communes d'Entraygues sur Truyère, Espeyrac, Golinhac et Saint Hippolyte au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu la délibération n°D190405-4 du 5 avril 2019 de la Commune d'Espeyrac transférant ses excédents de fonctionnement et d'investissement,

Vu la délibération n°DL20190415-17 du 15 avril 2019 de la Commune de Golinhac transférant ses excédents de fonctionnement et d'investissement,

Vu la délibération n°20190410-13 du 10 avril 2019 de la Commune de St Hippolyte transférant son déficit de fonctionnement et son excédent,

Dans l'attente de la délibération de la Commune d'Entraygues sur Truyère transférant ses excédents de fonctionnement et d'investissement et ses restes à réaliser,

Le Président indique les transferts actés par les communes, listés ci-dessous.

Communes	Résultat de clôture de	Résultat de clôture	Restes à réaliser
	fonctionnement	d'investissement	Investissement Dépenses
Entraygues sur	59 890,66	132 754,47	Article 2315 : 46 942,93
Truyère			Article 2031 : 5 000,00
Espeyrac	13 654,24	6 073,06	0,00
Golinhac	1 575,65	13 864,04	0,00
Saint Hippolyte	- 26,21	27 098,46	0,00

#### Vote:

#### 55- Cession du véhicule Land Rover du service assainissement

Rapporteur M. Scheuer

Monsieur le Président expose que pour des raisons de commodité de travail (racheter un nouveau 4x4 permettant de tracter une remorque pour hydrocureur), il est proposé de vendre le véhicule Land Rover, immatriculé EN-519-ZZ, figurant à l'inventaire au numéro SIVU-MA0018-1, à l'entreprise de maçonnerie BERNARD à Espalion, pour un montant de 10 833,33 € HT − TVA 20% soit 13 000 € TTC.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 56- Convention de rejet EPI du Rouergue

Rapporteur M. Scheuer

Monsieur le Président informe que les rejets d'eaux usées autres que domestiques de l'EPI du Rouergue, dans le réseau public d'assainissement de la Commune de Lioujas doit faire l'objet d'une autorisation spécifique qui nécessite la signature d'une convention de déversement définissant les modalités administratives, techniques, financières et juridiques du raccordement.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention de déversement.

Il indique que la quote-part de l'industriel à la construction de la station d'épuration, sera constituée par un prix forfaitaire fixe et non révisable, d'un montant annuel de 20 666 € HT pendant 15 ans.

L'Etablissement sera tenu également de participer, chaque année, aux frais de fonctionnement calculés à partir des postes de dépenses couvrant les frais d'exploitation et d'entretien courant, déduction faite de la prime épuratoire. Le pourcentage de participation sera fonction des flux réels mesurés au niveau de l'Etablissement lors des campagnes d'analyses de l'année. Ces frais de fonctionnement ne pourront pas dépasser la valeur plafond de 13 000 € HT/ an.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 57- Règlement assainissement collectif - Adaptation

Rapporteur M. Scheuer

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-7 et suivants, D.2224-1 et suivants et R.2224-6 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique notamment ses articles L.1331-1 et suivants et R.1337-1;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2019-02-25 D22 du 25/02/2019 adoptant le règlement d'assainissement collectif,

Monsieur le Président indique que suite à des contrôles effectués par les techniciens dans le cadre des missions du service d'assainissement collectif, il convient de rajouter les phrases suivantes « Dans la majorité des cas, chaque bâtiment sera équipé d'une boite de branchement. Toutefois, une dérogation pourra être accordée par le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère selon les contraintes techniques et financières qui seront rencontrées » dans l'article 4 — Définition du branchement du règlement d'assainissement collectif.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

#### 58- Approbation des statuts de la Communauté de Communes

Suite à la fusion des anciennes communautés de commune de Bozouls Comtal, d'Espalion Estaing et d'Entraygues sur Truyère, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La nouvelle structure a hérité des compétences des anciennes communautés de communes. A ce titre, les arrêtés préfectoraux de fusion précisaient :

- Concernant les compétences optionnelles : que celles-ci pouvaient être restituées aux communes dans un délai d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Concernant les compétences facultatives : leurs restitutions devaient intervenir dans un délai de 2 ans.

Les intérêts communautaires afférents aux compétences optionnelles et facultatives devaient, quant à eux, être définis dans les 2 ans suivant la création.

Aussi, il est proposé le projet de statuts joint, structuré ainsi

- Communes membres et sièges
- Objets et compétences (obligatoires, optionnelles, facultatives)
- Organe délibérant
- Dispositions financières, fiscales et budgétaires
- Dispositions d'ordre général.

Ce projet arrête donc l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes.

La présente délibération sera soumise pour accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres (deux tiers des communes au moins représentant la moitié de la population au moins, ou de la moitié des communes au moins représentant les deux tiers de la population) conformément aux dispositions des articles L 5211-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote:

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*

L'ordre du jour étant clos et plus aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h20.

A Espalion, le 19 avril 2019

Le Président Jean Michel LALLE

